



## 2 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET SUPERIEUR A 10 % :

Madame Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet afin de palier à l'accroissement des tâches administratifs.

Après avoir entendu Le Maire dans ses explications complémentaires, après un avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 16 janvier 2024 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, d'un emploi permanent à temps non complet 21 heures hebdomadaires pour l'emploi d'agent administratif principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe,
  - La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet, 28 heures hebdomadaires pour l'emploi d'agent administratif principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget unique de l'exercice 2024.

### 3- DIVERS :

- a) Amendes de police : 2 demandes pour :
  - Création de 3 dos d'âne rue Mère Grand afin de limiter la vitesse sur cette voie communale et passage de la vitesse limitée à 30 km/h sur tout le village.  
Devis TP2000 → 11.496 € HT  
Devis EUROVIA → 11.770 € HT (à réviser manque panneau 3B14 et M9)
  - Remplacement du radar pédagogique situé à l'école. Batterie HS et manque écritures LED en haut. Proposition d'un radar solaire (même modèle)  
Devis ELAN CITE → 1799 € HT  
Devis UGAP → 1990 € HT

Devis retenu : ELAN CITE
- b) Madame Le Maire informe l'assemblée que l'appartement situé au 2C place de la Mairie a été libéré en date du 19/3/2024. En l'absence du locataire, l'état des lieux a été réalisé par la secrétaire et Mme Le Maire. Appartement sale, peinture à refaire, serrure à changer, qui sera à la charge du locataire.
- c) Madame Le Maire présente le permis d'aménagé de M. Plumet déposé en date du 9 janvier 2024, une demande de pièces complémentaires en date du 2 février.
- d) Présentation du permis d'aménager SNC Foncier Conseil, rue Courtier déposé le 1<sup>er</sup> mars 2024.
- e) Point sur la vente LEGALLIARD/Investiss France,
- f) Carottage RD125
- g) Devis guirlandes de Noël : 429,72 € TTC DECOLUM

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,  
MICHON Maryse

